Aspiravi FRANCE

Projet éolien

Park Nevez An Dresnay

Lettre d'information n°1 - Octobre 2024

Chères Loguiviennes, chers Loguiviens,

En cette rentrée, nous souhaitons revenir sur les premières actions de la démarche de concertation, mises en place autour du projet éolien Park Nevez an Dresnay.

Au cours des derniers mois, nous avons mis en place une démarche de concertation sur votre commune, autour du projet éolien citoyen d'Aspiravi France. Celle-ci nous a conduits à vous rencontrer, au moyen d'un porte-à-porte et d'un forum participatif, afin de vous délivrer de l'information et de discuter ensemble. Lors du forum du 19 juin dernier, nous avons pu vous faire découvrir le projet, partager avec vous l'avancement des résultats des études en cours, répondre à vos premières questions et commencer à travailler collectivement, en imaginant les mesures d'accompagnement qui pourraient bénéficier au territoire.
Outre nos rencontres à Loguivy-Plougras, nous sommes aussi heureux de vous écouter et lire, sur le site Internet du projet.
Nous vous invitons à continuer à nous faire part de toutes vos remarques, questions et propositions d'idées.

Nous tenions à vous remercier sincèrement pour votre engagement et vos contributions. Vos différents retours et suggestions s'inscrivent au cœur de notre démarche et nous permettent d'avancer ensemble.

En attendant notre prochaine rencontre, nous vous souhaitons à tous de passer d'agréables moments en famille et entre amis !

L'équipe d'Aspiravi France

Edwin KERBORIOU
Responsable éolien France
Aspiravi France

Lionel LE GARREC
Responsable développement
EnR Bretagne
Aspiravi France

Découvrez les avancées du projet

Depuis 2021, Aspiravi France (SAS Derasp) étudie la faisabilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Loguivy-Plougras, à proximité du hameau du Dresnay. Vous trouverez ci-dessous les principales avancées du projet, dont la carte de la trame d'implantation des éoliennes.

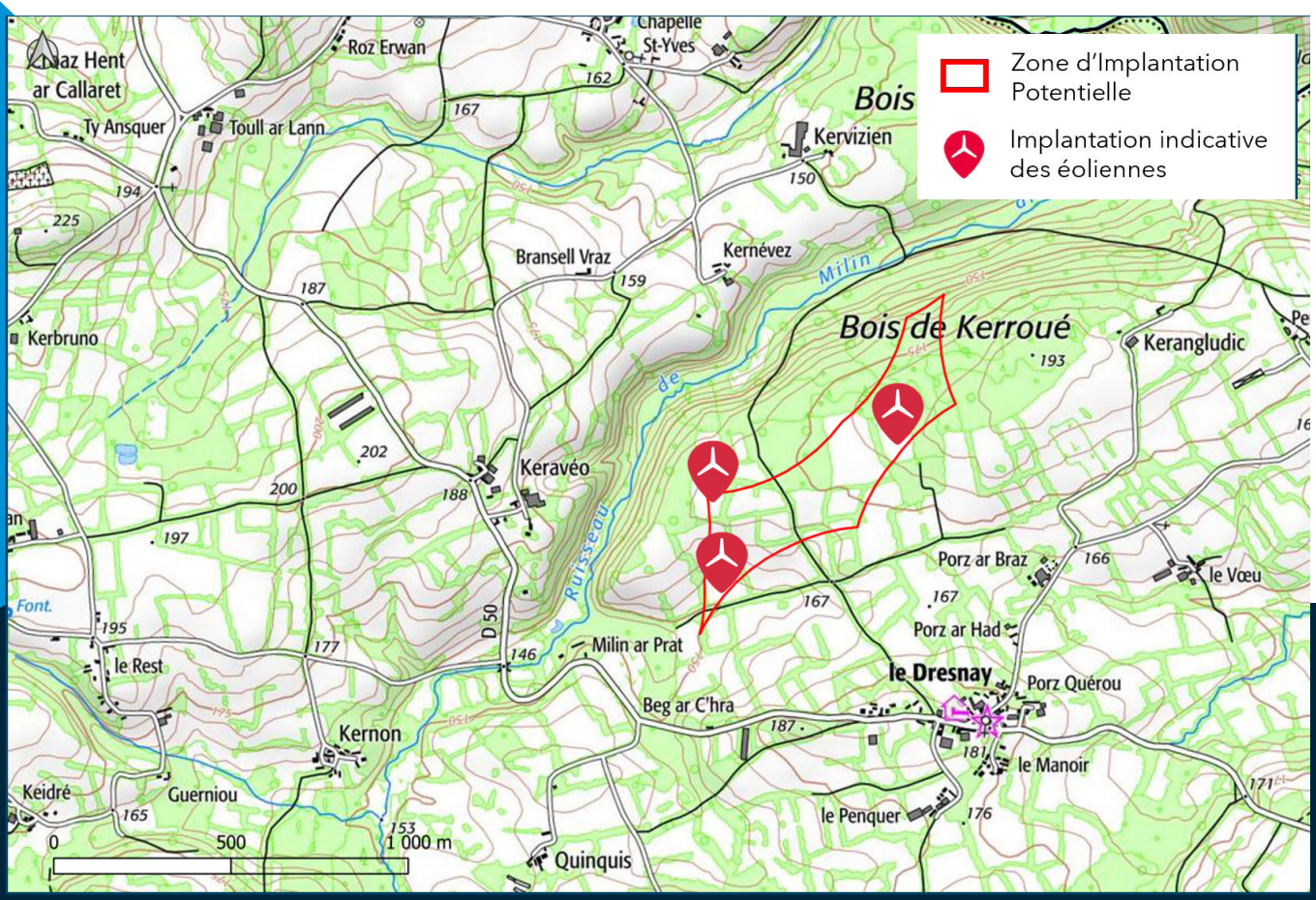

Les chiffres clés

3 éoliennes

10 à 15 MW de puissance installée

5 500 ménages /an

17 000 tonnes d'émissions de CO_2 évitées par an

Le calendrier du projet

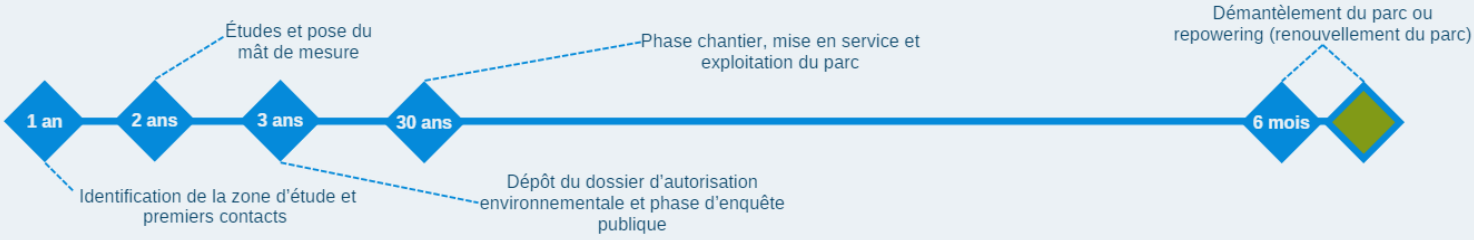

Retour sur les premières actions de la démarche de concertation

Retour sur deux jours de porte-à-porte | 28 et 29 mai 2023

Pendant deux jours, nous avons rencontré les habitants de la commune pour leur remettre les flyers d'invitation au forum informatif et participatif. Ce moment a également été l'occasion d'échanger sur le projet éolien citoyen d'Aspiravi France.

« C'est très important la transition énergétique, d'autant plus aujourd'hui ! »

« Avez-vous déjà des résultats sur les études ? Il y a du vent ? »

« C'est bien de venir voir les gens pour parler du projet, c'est important mine de rien. »

Retour sur le forum informatif et participatif | 19 juin 2024

Le mercredi 19 juin 2024, nous vous avons accueilli à la salle du Dresnay pour vous rencontrer et vous informer sur le projet éolien à l'étude sur votre commune.

Les sujets évoqués lors de ce forum :
> Le projet éolien Park Nevez an Dresnay
> L'éolien en général
> La démarche de concertation

Vous étiez aussi présents :
> 22 participants
> Des premières idées pour améliorer la conduite du projet et la démarche de concertation, dont des propositions pour les mesures d'accompagnement

Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement viennent en complément des mesures compensatoires et dans une logique de partage de la valeur générée par le parc, permettent d'aider à financer des projets concrets de la commune en lien avec la transition écologique.

Si vous n'avez pas pu être présent lors de cet événement, vous pouvez retrouver le compte rendu relatant nos échanges, ainsi que les supports de communication sur le site Internet du projet :

www.projet-eolien-nevez-dresnay.bzh

Faites-nous part de vos idées et suggestions sur le site internet du projet dans la rubrique La concertation > Le fil de discussions.

Idées reçues

IDÉES REÇUES

La distance à respecter par rapport aux habitations est de 1 000 mètres !

La distance minimale imposée par la loi, entre les éoliennes et les habitations est de 500 mètres. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II et prend en considération les émissions acoustiques et l'environnement paysager.

Cette réglementation est propre à la France. Par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distance minimale des éoliennes par rapport aux habitations, mais uniquement des recommandations.

IDÉES REÇUES

L'arrivée des éoliennes sur une commune fait perdre de la valeur aux habitations situées à proximité du projet.

En mai 2022, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a réalisé une étude de l'impact des éoliennes sur l'immobilier. Le résultat est sans équivoque, **les éoliennes ont dans 90% des cas un impact nul et dans 10% des cas un impact très faible sur les maisons vendues entre 2015 et 2020.** Par ailleurs, l'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures comme des antennes relais ou des pylônes électriques. L'ADEME souligne que cet impact n'est pas absolu et qu'il peut évoluer selon le regard porté par les habitants sur ces infrastructures et leur perception du paysage ou de la transition énergétique.

Source : ADEME, mai 2022

IDÉES REÇUES

Les éoliennes provoquent des problèmes de santé, notamment avec les risques liés aux infrasons.

La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation. Dans son rapport de mai 2017, **l'Académie de Médecine reconnaît que « les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances réglementaires, et concernent surtout les éoliennes d'anciennes générations ».**

Aussi, selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc.

Pour en savoir plus et pour participer à la démarche de concertation, rendez-vous sur le site Internet dédié au projet
www.projet-eolien-nevez-dresnay.bzh

Edwin KERBORIOU
Responsable éolien France
edwin.kerboriou@aspiravi.com
06 31 14 73 74

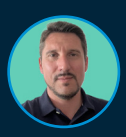

Lionel LE GARREC
Responsable développement EnR
lionel.legarrec@aspiravi.com
06 64 25 23 30

Hugo BERROCHE
Consultant
hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06 40 89 17 63

Aspiravi FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique

demopolis concertation